Mécénat d'art : comment financer votre communication et vos événements

Lorsqu'on évoque la loi Aillagon, on pense immédiatement à la fameuse réduction d'impôts de 60 %. Mais un autre avantage, souvent méconnu des dirigeants, transforme le mécénat en un véritable levier de croissance : le droit aux "contreparties". Loin d'être un acte à fonds perdus, le don d'une œuvre d'art devient une méthode astucieuse pour financer sa propre communication.

Dans l'esprit collectif, faire un don à un musée ou un centre d'art est un geste purement philanthropique. Pourtant, l'administration fiscale française est très pragmatique. Elle autorise le musée bénéficiaire à offrir à l'entreprise mécène des "contreparties" dont la valeur totale peut atteindre jusqu'à **25 % du montant du don**.

Faites financer votre publicité et vos événements

En d'autres termes, l'achat et le don d'une œuvre d'art ne permet pas seulement de défiscaliser ou de garantir votre trésorerie

...